

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS DU BASSIN HOULLER DE BRASSAC-LES-MINES

Enquête publique du 15 mai au 16 juin 2017

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suivant arrêté préfectoral du 18 avril 2017, il est procédé à une enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Miniers du Bassin houiller de Brassac-les-Mines sur le territoire des communes d'AUZAT-LA COMBELLE, BRASSAC-LES-MINES, CHARBONNIER-LES-MINES dans le département du Puy-de-Dôme et SAINTE-FLORENTINE dans le département de la Haute-Loire. Cette enquête publique est organisée en vue de l'approbation, par la préfète du Puy-de-Dôme et le préfet de la Haute-Loire, du plan de prévention des risques Miniers du bassin houiller de Brassac-les-Mines.

Le dossier d'enquête publique correspondant est déposé pendant une durée d'un mois **dans toutes les mairies concernées, du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus.**

Toute personne peut prendre connaissance du dossier aux horaires d'ouverture habituels des mairies ainsi que sur les sites internet [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr) et [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr). Pendant le délai d'enquête, les observations éventuelles sur le projet peuvent être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet dans chaque mairie ou adressées par écrit à la commission d'enquête à la mairie de Brassac-les-Mines (siège de l'enquête), laquelle les annexe au registre. Toute demande relative à l'organisation et au déroulement de l'enquête peut être formulée auprès du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, responsable du projet.

Les avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont annexés aux arrêtés prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques miniers du bassin houiller de Brassac-les-Mines. Ces arrêtés sont joints au dossier d'enquête publique, et sont également accessibles sur les sites internet [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr) et [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr).

Est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Daniel TAURAND, directeur de la chambre d'agriculture d'Auvergne, en retraite, demeurant 36 rue des fours à Chaux, Romagnat (63540),

Est désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête, M. Jean-Louis DUGNE, ingénieur des mines, en retraite, demeurant Artonne (63430),

Est désigné en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête, M. Bernard GRUET, directeur d'industrie, en retraite, demeurant 4 rue Paul Fournet, ISSOIRE (63500).

La commission d'enquête se tient à la disposition du public aux jours et horaires suivants dans les mairies concernées :

- Auzat-La Combelle : le mardi 30 mai 2017 de 14h à 17h et le vendredi 16 juin 2017 de 14h à 17h,
- Brassac-les-Mines : le lundi 15 mai 2017 de 9h à 12h et le mercredi 7 juin 2017 de 14h à 17h,
- Charbonnier-les-Mines : le mardi 23 mai 2017 de 14 à 17h et le samedi 3 juin 2017 de 9h à 12h,
- Sainte-Florine : le jeudi 18 mai 2017 de 9h à 12h et le samedi 10 juin 2017 de 9h à 12h.

Dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmet l'ensemble du dossier, y compris les registres d'enquête ainsi que son rapport et ses conclusions motivées à la préfecture du Puy de Dôme.

**Une copie du rapport d'enquête et des conclusions sera déposée dans chaque commune concernée et tenue à la disposition du public, ainsi que sur les sites internet [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr) et [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.**

\*\*\*\*\*



[www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)



[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)